

Garantie des produits ProBite®

GARANTIE RELATIVE AUX RACCORDS PROBITE® - 75 ANS

Le Fournisseur garantit que ses raccords à ajustage coulissant ProBite® sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans des installations d'eau et d'autres matériaux approuvés, pour une période de soixante-quinze (75) ans à compter de la date d'achat des produits. Le Fournisseur n'assume aucune autre garantie, expresse ou implicite. Cette limitation exclut expressément toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Le seul recours en cas de violation de cette garantie de matériau et de fabrication, ou encore de négligence dans la fabrication ou la conception, est limité au remplacement ou à la réparation du raccord, à la seule discrétion du Fournisseur, de toutes les pièces défectueuses qui sont renvoyées au Fournisseur (prépayé) dans les soixante-quinze (75) ans à compter de l'achat original. Les raccords ProBite® contiennent un joint torique remplaçable, dont le remplacement est garanti pour les installations d'eau pendant une période de soixante-quinze (75) ans. En aucun cas le Fournisseur ne pourra être tenu responsable de dommages indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit. Aucune indemnité ne sera octroyée pour les réparations effectuées par l'acheteur.

GARANTIE RELATIVE AUX VANNES ET COMMANDES PROBITE® - 7 ANS

Le Fournisseur garantit que ses vannes à sphère à ajustage coulissant, vannes d'arrêt et commandes ProBite® sont exemptes de défauts de matériau et de fabrication dans des installations d'eau et d'autres matériaux approuvés, pour une période de sept (7) ans à compter de la date d'achat des produits. Le Fournisseur n'assume aucune autre garantie, expresse ou implicite. Cette limitation exclut explicitement toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Le seul recours en cas de violation de cette garantie de matériau et de fabrication, ou encore de négligence dans la fabrication ou la conception, est limité au remplacement ou à la réparation du raccord, à la seule discrétion du Fournisseur, de toutes les pièces défectueuses qui sont renvoyées au Fournisseur (prépayé) dans les sept (7) ans de l'achat original. En aucun cas, le Fournisseur doit être tenu responsable de dommages indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit. Aucune indemnité ne sera octroyée pour les réparations effectuées par l'acheteur.

GARANTIE RELATIVE AUX CONDUITES D'ALIMENTATION PROBITE® - 5 ANS

Le Fournisseur garantit que ses connecteurs à ajustage coulissant ProBite® pour conduite d'alimentation sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans des installations d'eau et d'autres matériaux approuvés, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat des produits. Le Fournisseur n'assume aucune autre garantie, expresse ou implicite. Cette limitation exclut expressément toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Le seul recours en cas de violation de cette garantie de matériau et de fabrication, ou encore de négligence dans la fabrication ou de conception, est limité au remplacement, à la réparation ou à l'installation, à la seule discrétion du Fournisseur, de toutes les pièces défectueuses qui sont renvoyées au Fournisseur (prépayé) dans les cinq (5) ans à compter de l'achat original. En aucun cas, le Fournisseur ne pourra être tenu responsable de dommages indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit. Aucune indemnité ne sera octroyée pour les réparations effectuées par l'acheteur.

Garantie des produits ProBite®

CETTE GARANTIE REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE ET REPRÉSENTATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QUI S'ÉTENDE AU-DELÀ DE LA DESCRIPTION PAR LA PRÉSENTE. LE SEUL RECOURS EN CAS DE PRODUITS DÉFECTUEUX EST CELUI INDIQUÉ DANS LES PRÉSENTES DISPOSITIONS SEULEMENT.

Le Fournisseur ne garantit pas la conception, l'assemblage ou l'installation de tout système utilisant PROBITE®, mais uniquement les composants comme indiqué dans le présent document. Le Fournisseur n'est pas responsable d'une conception, d'un assemblage ou d'une installation incorrect(e), ou de toute modification des produits par le Fournisseur.

La présente garantie est sans effet dans les cas suivants :

- a) Non-respect de l'assemblage ou des instructions d'installation ;
- b) modification, mésusage, usage abusif ou dommages des produits du Fournisseur ;
- c) fonctionnement au-delà de la conception, pression ou contrainte excessives ou tout autre cas de mauvaise manipulation ;
- d) utilisation en dehors de l'usage prévu ou de manière autre que celle spécifiée par le Fournisseur ;
- e) assemblage, installation, usage ou entretien incorrects ;
- f) utilisation de fluides abrasifs, agressifs, acides, au PH déséquilibré ou contenant des métaux ou des produits chimiques.

Cette garantie limitée et la responsabilité du Fournisseur peuvent être davantage limitées, mais ne peuvent pas être étendues par les termes et conditions de vente du Fournisseur, comme indiqué au recto ou au verso de la facture du Fournisseur.

INFORMATIONS DU SERVICE DE GARANTIE

Quick Fitting, Inc.
Attn: Warranty Claim
30 Plan Way
Warwick, Rhode Island 02886

Tél. : (877) 238-4826
Fax : (877) 258-4826

